



ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF^{RE}

ACTION. EDUCATION SYNDICALES. DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup - NANTES

TÉLÉPHONE 145.88
Abonnement : 5 francs par an
Paraissant le 6 et le 20 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

NOTRE OPINION

Le plan de la Ligue dite "des Contribuables"

Il date déjà puisqu'il a paru dans le journal "Le Contribuable" de Juillet dernier. Et pourtant il est toujours d'actualité puisque s'approche le moment où tous les plans vont affronter la Tribune du Parlement.

En fait le plan n'est qu'un exposé des "Principes".

Les intérêts particuliers que représentent la dite Fédération, nous voulons dire la Finance, le haut Commerce, les Hobereaux de nos campagnes qui, de père en fils, vivent du travail des paysans, ne s'accorderont bien entendu de ces principes que dans la mesure où ils leur conserveront leur bien-être actuel.

Au fronton de ce bel édifice on lit : « Pas de politique de parti ».

C'est pour ce motif, sans doute, que les tracts de la Ligue des Contribuables sont accompagnés de tracts en faveur du duc de Guise, héritier des Rois qui en vingt siècles ont fait la France !

Union avec les anciens combattants qui poursuivent un objet voisin du sien.

Il s'agit de certaines Associations, mais non de toutes les Associations d'anciens combattants. Il n'est pas encore question, sans doute, d'accepter l'alliance à celles de ces Associations qui préconisent la réduction de la durée de la journée du travail, d'accord avec la C. G. T.

Réforme du suffrage universel

Laissons parler le rédacteur du plan constructif. Cela en vaut la peine :

« Il convient d'organiser le suffrage universel non plus en fonction de l'individu seul, pris isolément, mais en tant que chef de famille ou membre d'une famille travailleur ou producteur. » (sic).

Nous sommes fondés à penser que la Ligue a surtout pour but d'atteindre à de bonnes élections, sous l'égide et avec le concours des bien pensants pères de familles nombreuses, car pour les hérétiques et en particulier pour les fonctionnaires qualifiés de révolutionnaires, la Ligue a un autre principe qui est le suivant : « Suppression du droit de vote aux fonctionnaires, fussent-ils mêmes pères de plusieurs enfants. »

Organisation des Corporations

Ce n'est pas une trouvaille. Mussolini a organisé les corporations, Hitler en fait autant et le Révérend Père Coulet, en la basilique Saint-Nicolas, nous fit naguère un bien bel exposé sur ce chapitre de l'Encyclique "De rérum novarum". Il est vrai que le Révérend Père avait présenté à ce sujet quelques critiques des excès dus à la cupidité du monde du commerce et de l'industrie qui nous apparaissent, soit dit en passant, s'appliquer à merveille aux enrichis qu'en son sein enferme la Ligue dite des Contribuables.

Et si pourtant on en arrivait en France à l'organisation des corporations, la Ligue pense-t-elle que la collectivité n'aurait pas son mot à dire sur la situation anarchique du commerce et de l'industrie, sur le nombre des commerçants et des industriels. Bien sûr la statistique est là qui nous édifie en nous apprenant que le nombre des intermédiaires a doublé depuis 1914. Mais enfin, ni vous, ni moi-même n'y pouvons rien, non plus d'ailleurs que le moindre décret-loi du Président du Pays du sourire.

Désétatisation de l'Etat

Passons sur cet affreux barbarisme et disons-le tout net ce principe à belle allure.

Il s'agit, cela s'entend, d'enlever à l'Etat la gestion des monopoles pour la confier à l'initiative privée.

La-dessus le Comité des Forges, celui des Assureurs, l'Agence Havas, la Fédération des Minotiers ont des lumières célestes et sauront sans nul doute tirer profit d'affaires telles que la Poste, les Télégraphes et les Téléphones que l'Etat s'obstine à gérer dans l'intérêt public.

Ce sont là des forces sociales qui jamais, même aux jours d'émeute ne descendent dans la rue.

Si bien adaptées à l'Etat, si bien dissimulées derrière lui, qu'elles ne font plus qu'un avec lui. On dit qu'elles tirent les ficelles des gouvernements. Que non ! Elles sont au cœur de la place, Doumergue et Suez régnaient, Régner et Vichy régnaient, Flandin et l'Aéropostale régnaient !

L'énumération serait trop longue. Tant et si bien que ces forces occultes dirigent le pays à leur guise, légalement ou illégalement, peu importe.

Réforme du Parlement

« Le rôle essentiel du Parlement, dit la Ligue des Contribuables est le contrôle des Finances publiques. »

« Or, ce rôle il ne le remplit plus aujourd'hui, ayant usurpé la fonction de dépensier, car on ne se contrôle pas soi-même. »

Les faits sont tels en effet, mais pour un liard mettons pour un milliard accordé à la classe ouvrière ou aux fonctionnaires, au travers de mille discussions, en un tournemain on vote trois milliards de crédits à ces messieurs du béton armé. Pas le moindre petit contrôle n'est exercé et les membres éminents de la Ligue des Contribuables eux-mêmes tournent la tête pour ne pas voir la gabegie qu'ils fustigent avec tant d'effection. Et donc, la Ligue veut voir ses adhérents participer en son nom au contrôle effectué par la Cour des Comptes sur les dépenses de l'Etat. Cela en vaut la peine, nos honorables s'apercevront bien vite que pour les fournisseurs de l'Etat « voler l'Etat n'est pas voler ». Quand cette réalisation sera acquise, nous demanderons seulement que la Ligue chasse de son sein ceux qui auront été pris la main dans le sac.

Quant à nous, à ce contrôle, nous proposons d'ajouter le contrôle du train de vie des particuliers, des citoyens en un mot, par les citoyens eux-mêmes. De la sorte, chacun saura en toute

certitude, ce que son voisin gagne et comment il le gagne !

Et qu'on ne nous accuse pas de démagogie.

On contrôle bien jusqu'au dernier centime le salaire des employés de l'industrie, de l'Etat, ou du commerce.

Qu'un contrôle soit établi sur les autres citoyens, sans distinction. Qu'on ne vienne pas nous parler à ce sujet du secret professionnel, du secret des affaires. Balivernes pour les sots ! Il faut que sur les murs des mairies, chaque citoyen puisse lire en toute certitude que cela est vrai.

X..., marchand boucher, gagne 3.000 frs. par an.

Y..., cabinet d'affaires, ventes d'immeubles, gagne 3.500 frs. par an.

Z..., ouvrier métallurgiste gagne 15.000 frs. par an.

N..., commis des postes ou instituteur gagne 60.000 frs. par an.

Alors les temps seront proches où la fraternité régnera sur la terre.

VI

Décentralisation administrative

Sur ce dernier point du programme des Contribuables, nous sommes en complet accord ; oui ! décentralisation pour hâter la solution des affaires ; oui ! décentralisation pour élargir la gestion des intérêts communaux et départementaux, ce sont les propres termes du programme.

Cela signifie pour nous que les usagers, tous les usagers, par leurs délégués, participeront à la gestion des services publics des départements ou des communes. On ne verra plus des compagnies d'électricité, de gaz, des sociétés concessionnaires des services d'eau et des pompes funèbres, gérer à leur unique profit ces entreprises. La collectivité aura un droit de regard sur la gestion, ainsi d'ailleurs que la Fédération des Contribuables unifiée, c'est-à-dire accueillant dans son sein, les vrais, les véritables Contribuables eux-mêmes, en un mot tous ceux qui n'ont pas la ressource d'envelopper avec leur feuille d'impôt le pôt de moutarde qu'ils pendent à leur voisin.

Tel est le programme de la Ligue des Contribuables.

Nos camarades jugeront s'il possède quelque mérite.

Il reste qu'il vient un peu tard.

C'était au temps de la prospérité, de la guerre et de l'après guerre qu'il eût fallu appliquer ces principes rigides, qu'il eût fallu faire preuve de cette magnifique intransigeance, et de ce beau souci de la chose publique qui honore quiconque quand il est sincère.

Dans ce temps-là, la Confédération Générale du Travail s'efforçait à alerter l'opinion des dirigeants. Elle présentait des solutions pressant la crise prochaine...

Mais les Contribuables de la Ligue n'entendaient pas, trop occupés sans doute.

RÉVEIL SYNDICALISTE.

Au BOURGET, comme à LONDRES et comme à LYON, il a été prouvé qu'il n'y a pas de défense efficace contre un bombardement aérien. Alors ?... C'est la Guerre qu'il faut supprimer.



Un ami employé nous adresse l'article suivant ; le sujet nous est cher et nous l'insérons avec d'autant plus de plaisir que nous sentons, comme notre rédacteur occasionnel, les dangers que court en ce moment l'école laïque :

La Laïcité en péril

M. Gautherot, juriste éminent et sénateur non moins émérite, s'est fait le porte parole de tout ce que notre pays compte de gens posés et bien pensants pour demander des sanctions au Ministre de l'Education nationale contre certains instituteurs exposés des idées subversives, au récent Congrès de Nice.

M. Aimé Berthod a répondu à M. Gautherot suivant les désirs de M. Veil. Pas selon les nôtres car, à nos yeux, il ne peut être question de faire une enquête sur une réunion syndicale et de prononcer des sanctions sur des paroles de Congrès.

Congrès syndical, Congrès privé d'abord. En second lieu, les instituteurs ont-ils signé avec l'Etat un contrat leur interdisant de professer des idées autres que celles des ministres en fonctions ? En passant, disons qu'ils en changeraient souvent. Est-ce que les maîtres ne sont pas libres, lorsqu'ils ont fini leur classe, pendant les vacances ? Ils sont citoyens comme les autres, Monsieur le sénateur, et ils ont le droit, comme vous et moi, s'il vous plaît, d'exposer en Congrès, des pensées syndicalistes et révolutionnaires.

S'il ne s'agissait pas de cela, la cause serait vite entendue ; les instituteurs qui militent pour le syndicalisme ont un dossier abondant à l'Académie, ils sont tenus à l'œil et s'ils ne faisaient pas bien leur classe ils seraient vivement révoqués.

Mais il s'agit de saper l'école laïque, de la détruire et M. Berthod, en supprimant plusieurs milliers de postes, s'est complaisamment ou inconsciemment prêté à cette œuvre de destruction.

Le plan, reconnaissons-le, est subtil, si subtil que son machiavélisme se découvre chaque jour davantage.

La grande presse mène la danse ; elle consacre des colonnes au compte rendu des débats de Nice, souligne tous les propos violents et, conclusion aisée, vitupère les instituteurs, frappe d'anathème tous les parents qui envoient leurs enfants à l'école laïque.

A droite, on sait bien que le résultat sera maigre en ville, mais que ça portera à la campagne.

Amis instituteurs de Bretagne, vous savez mieux que nous que l'effet d'une belle propagande pour l'école confessionnelle ne manquera pas de se faire sentir le mois prochain, à la rentrée.

Votre école a été amputée d'un maître, des élèves auront passé à l'école du recteur.

Ce ne sera pas le moment d'aller demander que la commune fasse réparer la toiture de votre logement, n'est-ce pas, Monsieur le sénateur, maire de Châteaubriant ? Tout au plus, M. Berthod aurait-il du répondre à M. Gautherot : « Je sais, j'entends, j'attends. » Car on n'enquête pas, encore une fois, sur des débats de Congrès ; il faut attendre les actes. Et je ne vois pas la menace si grande pour notre régime sacré qu'elle nécessite une condamnation anticipée.

Il est vrai que notre ministre veut faire plaisir à tout le monde — c'est la trêve — pour les ennemis de la laïcité.

Ils seront les vainqueurs bientôt si nous ne dénonçons pas leurs agissements, si nous ne démasquons leurs batteries.

Pas de crise chez eux, ils reçoivent de l'argent

autant qu'ils en demandent ; les écoles laïques se multiplient, le moment est propice.

(Suite 1^{re} colonne, bas 2^e page).



Dictatures

Du "Phare", 22/8/34, sous la signature de Ludovic Nandau.

L'Italie et l'Allemagne sont toutes deux des pays surpeuplés, surexcités par le besoin et où présentement des millions de gens ne mangent pas à leur faim. Mais le climat, l'atavisme, les habitudes ancestrales font que l'Italien et l'Allemand ne réagissent pas de la même manière en présence de la pénurie.

M. Mussolini, louant devant un journaliste, étranger les vertus de son peuple, a dit que celui-ci avait la grande qualité de n'avoir besoin de manger qu'une fois par jour.

Les dictatures ne nourrissent pas les Peuples, nous le savions, mais il est toujours agréable, pour nous, de l'entendre dire, lorsque quelques écorchés s'évertuent, en France, à les glorifier.

Les Italiens et les Allemands ne réagissent pas en présence de la pénurie ? Et cet état serait dû, au climat, à l'atavisme, aux habitudes ancestrales ? Allons donc !

Tout simplement au "régime d'oppression" qui naît de toute dictature et qui force à la répression.

Cette dernière est heureusement difficile à obtenir chez les Français.

La crise économique

De "l'Ere Nouvelle", sous la signature de Bertrand Nogaro.

En quoi consiste exactement la crise économique ? Quel a été son point de départ ? Où en est-elle de son évolution ? Pourrait-on diriger cette évolution, pour nous ramener vers un état de chose normal ?

Or la crise, c'est avant tout, pour le producteur autonome, pour l'agriculteur surtout, la mévente.

Pour l'ouvrier, c'est le chômage total ou partiel, c'est la baisse des salaires. Pour le capitaliste, c'est la réduction ou la disparition du dividende, quand ce n'est pas la réduction ou la disparition du capital lui-même.

Enfin, pour le fonctionnaire, la crise, c'est qu'il devient la "bête noire" de tous ceux qui ne le sont pas. Ceux-ci après l'avoir méprisé parce qu'il était un gagne-petit, le jalourent aujourd'hui, parce qu'il a un gain assuré ; et, pour lui faire payer l'acantage de ce gain modeste mais "certain" et de la "stabilité de l'emploi", ils ont exigé que ledit gain fut réduit, la retraite rognée et qu'on "décimât", ce corps de privilégiés, en en mettant dix pour cent à la porte !

Ainsi, tout le monde est servi : mais le malheur des uns ne suffit pas à faire le bonheur des autres, et il vaudrait mieux, vraiment, trouver une autre

Mais que faire ? Par quel bout faut-il prendre ce problème déceant ?

Que faire ? Attendre, Monsieur Bertrand Nogaro, que les expériences en cours, soient concluantes dans leur inanité. Alors, peut-être, sera-t-il possible d'entreprendre autre chose, de plus sérieuse que la Confiance, la Déflation, la Trêve du Pessimisme et autres billevesées de ce genre. Le champ est vaste depuis le machinisme jusqu'à la question de la Monnaie et de l'or ; mais, il est dit, que le vrai travail de redressement ne sera entrepris, que lorsque la catastrophe apparaîtra imminente.

Souhaitons, qu'il ne soit pas trop tard !

Sécurité

De "l'Echo de la Loire". (Lettre de Londres de Diana Wood.

L'Angleterre a-t-elle peur ? Nous ne croyons pas. En prenant ses précautions, elle montre sa volonté d'être forte pour mieux faire respecter son désir de paix. Mais aussi, elle posséderait en cinq ans, plus de 1.350 appareils, ce qui la mettra à la hauteur de la France, de l'Italie, de la Russie, du Japon et des Etats-Unis, sans se laisser, entre temps, atteindre par l'Allemagne. Cette nouvelle politique anglaise se rallie ainsi à la conception française de la sécurité.

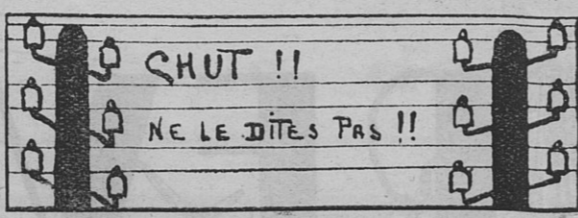
Ce "Mais aussi", me plait. Ne trouvez-vous pas qu'il reflète, chez son auteur, une grande satisfaction ? Pensez, 1.350 appareils de plus en 5 ans. Egalité avec les autres pays. Il y a de quoi se réjouir en effet. Mais jusqu'à quand cet équilibre ? Pas longtemps, sans doute, car il se trouvera bien un de ces pays qui, sous un prétexte quelconque, se décidera à la rompre en augmentant, bien entendu, sa force. Les autres, pour conserver l'égalité, agiront dans le même sens... et, la course n'est pas finie. Au terme, il y a, la Guerre, ce que les "Dania Wood" de tous les pays veulent éviter.

Il faut reconnaître, en toute conscience, que la voie est périlleuse et ruineuse. Nous avons donc raison de nous y opposer et de réclamer l'arrêt de cette course fatale en même temps que la limitation des armements pour toutes les Nations de l'Europe.

Camarades, voilà quelles armes il faut affronter ; la lutte est inégale, mais notre union plus étroite encore doit nous permettre de vaincre ; l'idée doit triompher ; elle triomphera si nous ne nous contentons pas de nous défendre, si nous attaquons sans répit les contempteurs de notre école, la seule libre.

Nous combattons sans pitié le capitalisme, n'oublions pas que le cléricanisme existe et que ses soldats gagnent beaucoup de terrain depuis le début de la trêve.

Capitalisme, cléricanisme sont frères. Pour nous, ils ne sont qu'un même ennemi.



La Presse, en général, commence à parler. Oh ! bien timidement du prix de la vie. Elle enregistre quelques résultats partiels obtenus dans certains départements par les Préfets, dans certaines grandes villes, par les Maires.

C'est ainsi que nous avons pu apprendre qu'une réduction d'un sou sur le prix du pain avait été réalisée, à Perpignan ! bientôt à Nantes !

C'est peu, direz-vous, mais la "déflation", dans ce domaine, trouve des résistances forcenées tout en étant injustifiées.

Réduire les salaires, supprimer des journées de travail, ce fut là, une mesure facile à appliquer.

Réduire le prix de la vie, allons donc, tous les intermédiaires, tous les vendeurs travaillent à perte.

Le plus fort, c'est qu'on le croit !

Un mécanicien de Rouen, "Albert Saheurs", aurait, paraît-il, trouvé un procédé qui transforme l'eau de mer en essence. Emotion parmi les Rois de l'essence qui ne manqueraient pas de dire à leur réunion du Conseil d'Administration : « De quoi s'occupe-t-il celui-là ? »

Si nous en croyons "Excelsior", nos maîtres du carburant ne doivent pas s'inquiéter.

Domage vraiment... Après tout c'est peut-être heureux pour Saheurs. Sait-on jamais ce qu'il lui arriverait, s'il réussissait dans son entreprise ?

Pendant combien de temps encore, va-t-on empoisonner le Pays avec l'affaire Stavisky et ses dérivés : Prince et Co ? N'y aurait-il donc que cette vérité là à découvrir pour nous rendre la vie meilleure ? A savoir, s'il y a eu crime ou suicide. Ce sont, quotidiennement dans une certaine Presse qui reflète (tout au moins elle s'efforce de le persuader) l'opinion tout entière du Pays, de longs développements de ragots et d'hypothèses sur cette affaire. Le Pays veut la vérité, il veut la justice, dit-elle. Quelle vérité ? Qu'il y ait eu crime au lieu de suicide. Il s'en fiche... et aimerait mieux que l'on s'occupe de procurer du travail aux chômeurs, à faire baisser le coût de la vie, à remédier en somme à cette crise économique qui l'éprouve.

Mais au fait, si cette affaire Prince se poursuit, si elle soulève tant de controverses pleines de fiel et de haine, n'est-ce pas pour détourner l'attention du Pays des problèmes plus sérieux qui le préoccupent, et qui ne sont pas résolus ?

C'est à croire.

Chaque fois que l'on enregistre douloureusement une catastrophe de chemin de fer, immanquablement mécanicien et chauffeur se trouvent inculpés. Il est inutile de nous surprendre de ceux-ci vous informant par un accident ferroviaire s'est produit au kilomètre X sur la voie de Y à Z qui a fait tant de victimes, n'allez pas plus loin, arrêtez-vous et concluez suivant la règle établie : chauffeur et mécanicien responsables.

Les raisons ne manquent pas pour parvenir à ce résultat : excès de vitesse, signal brûlé, défaillance... etc... etc.

C'est par ce procédé que l'on cache à l'opinion la grosse responsabilité des compagnies.

Le lampiste paie toujours... !

C'est, juché sur un tank et dans toute sa superbe que Mussolini a harangué quelques milliers d'officiers ayant pris part aux manœuvres italiennes.

"Il ne faut pas être prêt à la guerre demain, mais aujourd'hui..."

Voilà qui est net et précis. Il a fait cette déclaration, le torse tombé, la tête haute, les poings sur les hanches et la Presse dit d'information, ne nous a pas dit si, tous les serviteurs assemblés en carré, ont salué à la romaine. Aurait-il été désapprouvé ? J'en doute. Préparer la guerre n'est-ce pas le métier de tous ceux qui l'écoutaient.

C'est donc, au nom d'une minorité que le Duce a parlé. La majorité n'a plus qu'à s'incliner dans ce beau pays. Elle joue, il est vrai, dans la folle chevauchée, un rôle de premier plan. Elle est, en même temps que le matériel, un pion qui assure à celui qui le manœuvre parfois la victoire. Mais, pour elle, le résultat est le même. Victoire ou défaite c'est toujours dans ses rangs : des morts, des blessés, des malades, d'atroces visions de carnage...

Ce n'est pas suffisant, paraît-il, pour que la majorité, c'est à dire le Peuple, exprime une pensée différente du Maître.

Le gouvernement, dans un communiqué récent, annonce que le coût de la vie a diminué en France, dans de notables proportions. Ce résultat aurait été acquis, paraît-il, par les Comités d'Action Economique dont nous avons, à plusieurs reprises, entretenu nos camarades.

Ainsi donc, si nous ne nous rendons pas effectivement compte de l'heureux résultat enregistré, c'est que, nous ne voulons pas voir où ce qui est plus grave, que nos ménagères comptent mal.

Ne trouvez-vous pas que la "révélation" que vient de nous faire le Gouvernement est grosse de conséquences pour la paix des ménages et qu'elle manque, pour le moins, de sens psychologique !!!

Pouvions-nous attendre de lui, autre chose ? Certainement. Mais, pour cela, il aurait fallu qu'il ne prenne pas comme vérité les déclarations des gros représentants du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ; qu'il s'entoure de garanties ; qu'il entende les doléances des consommateurs.

Il n'en a rien fait. Alors, nous pouvons affirmer que, malgré la Presse, l'ensemble du Pays ne saurait prendre des vessies pour des lanternes.



Congrès de l'U. D.

C'est le Dimanche 30 Septembre, à 9 heures, à la Bourse du Travail de Nantes, que se tiendra le 21^e Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure, sous la présidence du camarade Guiraud, Secrétaire de l'Union Départementale de la Région Parisienne, Délégué de la C. G. T.

Au moment où paraîtront ces lignes, les secrétaires des organisations auront pris connaissance du petit opuscule édité à cet occasion par l'U. D. et comprenant les principaux rapports (rapport moral et financier), les questions à l'ordre du jour. Celui-ci a été ainsi fixé par la Commission administrative :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport Moral ;
2. Rapport Financier et de la Commission de Contrôle ;
3. Modification de l'article 13 des Statuts de l'U. D., présentée par le Syndicat des Cheminots Nantes-Etat ;
4. Le "Réveil Syndicaliste" ;
5. Propagande ;
6. Lutte contre la Guerre ;
7. Election partielle des Membres du Bureau de la C. A. et de la Commission de Contrôle ;
8. Questions diverses ;

Nous nous permettons de développer ici, succinctement, quelques questions qui feront l'objet, sans nul doute, de sérieux débats au Congrès.

LUTTE CONTRE LA GUERRE

Cette importante question méritait d'être mise à l'ordre du jour du Congrès. Nous vivons, en effet, une période trouble, pleine de menaces pour l'avenir. Les nations arment sans cesse, dépensent des sommes considérables à la défense nationale. Il n'est plus question, à l'heure actuelle, de désarmer. La Presse, la T. S. F., tout ce qui peut être efficacement utilisé dans les Etats pour favoriser cette course effrénée aux armements, donne à plein. Les incidents naissent, se multiplient. On les exploite, au point qu'actuellement nous pouvons tous lire ou entendre que seule, une nation forte militairement, peut éviter les solutions de force.

Plus d'un de nous se demande, dans un effort désespéré et ruineux que pousse une incompréhensible émulation, l'équilibre ou la suprématie d'une seule force : celle de l'Armement.

Nous pouvions espérer, il y a quelques années, que les efforts persévérants de certains grands hommes aimant, la S. D. N. aboutiraient dans la politique de "Paix" qu'ils avaient entreprise. Mais ces animateurs dont les noms ne peuvent s'oublier : Stresemann, Briand, ne sont plus et, petit à petit, un ordre nouveau naît en Europe. La S. D. N. dont la tâche essentielle est de solutionner, pacifiquement, les conflits d'intérêt, voir même politiques qui surgissent existe certes de nos jours, mais elle n'est plus qu'un paravent bien fragile.

En face des faits, il est à redouter que si cet organisme international ne peut agir, dans l'avenir, efficacement, n'a pas, sur ce problème du désarmement, l'autorité nécessaire pour imposer son arbitrage, pour coordonner, concilier, apaiser, ce seront les solutions de force qui, tôt ou tard, primeront.

Vingt ans après l'effroyable tuerie, 1934 place les peuples dans ce dilemme décevant : la Paix c'est la préparation à la Guerre.

L'impuissance, momentanée sans doute, de la S. D. N., l'échec des diverses conférences du désarmement et de la limitation des armements à Genève ont permis aux Etats, à la grande joie des nationalistes, sous le couvert de sécurité, de reprendre leur liberté.

Ce sont les anciennes méthodes qui reviennent le jour ; les accords, les alliances les négociations de pays à pays ayant les mêmes affinités ou les mêmes inquiétudes. Ainsi se créent et s'affirment en Europe, des oppositions redoutables qui fatalement conduiront les peuples à s'entretuer.

Telle est la situation présente. La "Paix", cette œuvre humanitaire, ne s'organise plus. Elle a cédé le pas à la voie périlleuse de l'armement à outrance. Il paraît que c'est là, la meilleure manière de faire respecter son désir de paix.

Nous devons être sceptiques et pourtant l'opinion semble accepter cette idée. Individuellement, nous rappelant les uns et les autres les horreurs de la dernière bataille, nous sommes pacifistes, nous désirons ardemment la Paix mais, nous ne faisons rien pour la défendre, pour créer effectivement cet état d'esprit collectif pacifique qui seul, peut prémunir les peuples, d'un carnage nouveau.

C'est là la raison essentielle qui a guidé la C. A. de l'U. D. à soumettre au Congrès cette question d'actualité au moment où des hommes s'essayaient de jouer avec le feu.

Lutte contre la Guerre, oui ! mais avec des moyens qui seuls peuvent conduire les Peuples à la vraie Paix. Il appartiendra au Congrès de les préciser dans une résolution.

PROPAGANDE

Il n'est pas nécessaire de s'étendre outre mesure sur le but que nous désirons atteindre en mettant cette question à l'ordre du jour du Congrès. Nous savons pertinemment tous, que la propagande sert à étendre, à propager nos idées syndicalistes, à faire œuvre de recrutement, à assurer surtout, en Loire-Inférieure, une base solide au programme de rénovation économique de la C. G. T. discuté et adopté dans toutes les assises régionales et nationale.

Elle devra être conduite dans tous les milieux et, plus particulièrement dans ceux qui, placés au dehors de nos organisations, méconnaissent tout de notre action ou jugent cette dernière d'après les préjugés que nos adversaires ont eu le soin d'entretenir.

Nous nous efforcerons de traiter cette question objectivement. Nous voulons, en effet, susciter au Congrès des controverses utiles qui facilitent la mise au point d'une organisation de la propagande fin 1934 et courant 1935.

Les moyens à utiliser sont variables, depuis le tract, l'affiche, le journal : "Le Réveil Syndicaliste" (propagande écrite) jusqu'à la tenue de nombreuses réunions de vulgarisation dans le département (propagande orale).

Il n'est pas utile d'insister. Que la propagande soit écrite ou orale, elle nécessite, dans les deux cas, en plus d'un concours financier, la participation effective de camarades dévoués et persévérants. Plus ces derniers seront nombreux et agissants, plus il y aura entre eux cohésion et plus la propagande sera fructueuse en résultats.

C'est là, le premier point à résoudre. Les conseils, les idées, les initiatives, les solutions ne font jamais défaut dans nos assises. La difficulté naît au moment de mettre en application. Les bras, les bonnes volontés, la continuité d'effort manquent. Les bonnes volontés manquent parce que subitement on ne croit plus, pour une raison ou pour une autre, à l'efficacité des mesures : « A quoi bon... on n'aboutira pas » ou encore parce que l'intérêt individuel a primé l'intérêt collectif. On oublie ainsi que, pour qu'une idée se matérialise dans les faits, il faut d'abord faire acte de volonté et ensuite se plier à une certaine discipline.

Pourquoi constatons-nous, dans beaucoup de milieux, la prédominance de préjugés qui dénaturent notre action ou montrent sous un jour défavorable nos organisations ? C'est que, des hommes adversaires de notre mouvement syndical, ont fait pendant des années un gros effort de propagande qui, d'ailleurs, ne se ralentit pas et se poursuit avec des moyens dont la plupart sont à notre portée. Nous n'avons pas agi pour contre-carrer leur action et ils ont réussi.

De ce fait, notre tâche est maintenant plus dure mais elle n'est pas impossible si, comme nous l'avons déjà dit, un gros noyau de camarades se forme, bien décidé à réaliser les différentes mesures adoptées.

Ce sont là des raisons qui ont guidé quelques membres de la C. A. de l'U. D. à reprendre la propagande écrite (tracts, affiches, journal) et à la compléter au bout d'un certain temps une fois les résultats acquis, par de multiples réunions dans le département. Cette solution apparaît sage. Elle tient en effet, compte de la méfiance, de l'hostilité même qui se manifestent, à l'égard de notre mouvement syndical, dans les milieux que nous devons atteindre.

Si le Congrès adopte ce point de vue, sa tâche se résumerait alors :

1^o à désigner une commission chargée d'étudier à bref délai, avec la C. A. de l'U. D., en tenant compte des suggestions qui auront été données, les modalités d'application.

2^o à constituer le groupe de camarades exécutants dont tous les secrétaires doivent en droit faire partie.

QUESTIONS DIVERSES

Ce sont des questions mises en discussion au Congrès, après épuisement de l'ordre du jour fixé, à la demande de quelques congressistes. Les présidents s'efforcent toujours d'ailleurs de les susciter. Nous verrions, avec plaisir, qu'un court débat, par exemple, s'engage sur la vie de nos Imprimeries Ouvrières. Elles ont été créées, vous ne l'ignorez pas, dans le but évident d'aider et de servir les syndicats dans la propagande qu'ils entreprennent.

Dirigées, contrôlées et gérées par des syndicalistes elles constituent, quoique indépendantes, des services des unions locale ou départementale.

Cela seul devrait nous inciter à nous servir essentiellement chez elles afin de leur donner une vie de plus en plus active, d'accroître leur essor.

Mais, comme toujours, c'est notre point faible, nous sommes forts sévères à l'égard de ces entreprises édifiées par nos soins.

On le voit, sans doute, à ce sens de la perfection qui nous anime, lorsque nous sommes amenés à discuter de choses qui nous appartiennent. Les critiques naissent, sans mesure bien souvent, car elles ne tiennent pas compte des efforts persévérants et des initiatives qui ont permis à ceux qui ont la responsabilité de la bonne marche de nos entreprises, de les conserver même dans les moments les plus difficiles, contre toutes les coalitions.

Critiques, sarcasmes, soit, nous ne serions pas français s'il en était autrement. Mais, il faudrait trouver autre chose que ce mécontentement qui conduit en fin de compte la plupart d'entre nous à porter leurs travaux, à commander leurs fournitures dans les maisons dont le moins que nous

puissions dire c'est qu'elles n'aiment point ces sortes d'entreprises ouvrières et qu'elles s'entendent à ravir pour en accélérer si possible la disparition.

Certains diront : c'est une conséquence de la concurrence qui nous permet de bénéficier d'offres plus avantageuses. Ils oublient ainsi facilement que les maîtres-imprimeurs, constitués en syndicat ont fixé en accord des tarifs syndicaux qu'ils respectent le plus souvent dans les conditions normales, mais dont ils ne tiennent pas compte quand des organisations ouvrières leur apportent du travail. Ces maîtres-imprimeurs peuvent se permettre des libéralités dont ils nous font bénéficier, mais, malheureusement, elles portent atteinte à nos Imprimeries Ouvrières qui ne peuvent faire face à cette concurrence du fait que leur installation (outillage mécanique moins perfectionné) ou que leurs achats effectués au fur et à mesure des besoins, ne leur concèdent qu'une marge de bénéfices restreinte.

Sans aller plus loin, nous croyons devoir conclure. Les organisations ouvrières sont en grande partie responsables. Elles ont déserté, pour la plupart, les Imprimeries Ouvrières qui, de ce fait, végètent et travaillent avec un personnel réduit. Elles n'ont pas tenu compte des circulaires des gérants les invitant à effectuer leurs travaux dans l'établissement qu'ils dirigent. Pourtant, ces circulaires démontraient que les tarifs consentis n'étaient pas prohibitifs.

D'autres raisons ont conduit les organisations à se servir ailleurs, parfois même chez des adversaires, nous nous garderons de les analyser. Qu'il nous soit permis de dire là, comme dans toute chose, une discipline rigoureuse s'impose, si nous voulons que nos œuvres vivent et prospèrent.

Fumistes et Cie ou la question fiscale enfin résolue !

Nos quotidiens régionaux, sevrés de belle prose, se sont empressés, avec un ensemble touchant, de publier le texte de la lettre adressée par MM. Adrien Praud et Marius Julian, ineffables défenseurs de la Ligue des Contribuables, à notre cher Président du Conseil.

Je ne sais si notre Gastonnet a trouvé, au cours de ses nombreux voyages Tournefeuille-Paris et retour, le temps de jeter un coup d'œil sur cette missive. Si oui, il a dû bien élargir son traditionnel sourire.

Parlant de la situation économique « vacillante » nos deux humoristes ne manquent pas, en pleurant, de rappeler aux Pouvoirs Publics que les tiroirs de l'Industrie et du Commerce sont vides... ou presque et qu'ils croient inutile de leur dire (tout en leur disant) qu'il ne faudra être surpris de rien. Ils groupent dans un même égoïste à rebours, tous (sans exception ou presque), les prédécesseurs de notre premier actuel qu'ils rendent responsables de la volatilité des deniers des assujettis, pour avoir trop compliqué le système fiscal.

Des réformes à apporter à ce système, ces messieurs n'en parlent pas. C'est un moyen pour ne pas dire trop de bêtises !

Ils s'attaquent ensuite à la « très importante question du blé ». Sur ce sujet, par exemple, leur compétence est entière. Pour remédier à la mévente, c'est bien simple, affirment-ils, et de préconiser, aussitôt après l'énumération de quelques lieux communs (savoires, je vous prie, tout le piquant de leur idée géniale) :

« Le paiement des impôts d'Etat en blé, aussi bien pour les agriculteurs (propriétaires et fermiers) que pour les artisans, commerçants et industriels, imposés dans les communes dont la récolte en blé de 1933 et 1934 est supérieure aux besoins locaux. »

« Le blé ainsi mis à la disposition de vos services pourrait aisément (1) devenir farine, puis pain dont toute l'armée française, les hospices, les hôpitaux, écoles, pensions, etc..., assureraient l'absorption tout naturellement. »

C'est simple, facile, mais il fallait y penser... Et bien, entre nous, je serais curieux de voir l'application de ce système. On n'a pas, par le temps qui court, trop souvent l'occasion de rire à bon compte.

MM. les percepteurs préparez vos greniers ! Sans compter que le prix du blé, nouvelle monnaie fiscale, monterait immédiatement. La crise agricole est résolue... tout naturellement. Les compagnies de transport auraient un prêt assuré, le déficit des chemins de fer est immédiatement comblé.

L'Etat aurait, outre la réserve d'or de la Banque de France, du blé plein des caisses. Avec ce blé qu'il pourrait d'ailleurs aisément transformer en farine, puis en pain, il ravitaillerait toute l'armée française, les hôpitaux, etc... Il pourrait même s'en servir pour régler ses échéances, payer les gros fournisseurs de l'armée et de la marine. Le blé serait la nouvelle monnaie nationale ! Nos braves généraux recevraient en fin de mois, en récompense de leurs bons et loyaux services, quelques tonnes de blanche farine. Quant au brave cantonnier, moins exigeant, il se contenterait pour tout potage, de quelques kilos de son !

CARNET DE MARIAGE

Notre ami et camarade F. MÉDORI, contrôleur des Douanes à Nantes, a quitté tout récemment la résidence.

Il nous fait part de son mariage célébré à Nice, le 27 Août dernier.

Nous lui présentons tous nos compliments et nos vœux de bonheur.

LE RÉVEIL SYNDICALISTE.

LES RÉUNIONS

Dans les Révisions Foncières

Le chômage est enfin arrêté en Loire-Inférieure ; il le sera partout fin octobre.

Notre département cesse plus tôt et c'est normal ; en effet, nos salaires ont toujours été plutôt bas ; d'autre part, le chef de service — rendons-lui cet hommage — n'a toujours embauché qu'avec modération et le nombre d'employés terrain et bureau, fixé par l'Administration n'a jamais été atteint à Nantes.

Truchon, que l'on disait réintégré, est toujours sur le pavé ! Nos efforts conjugués doivent aboutir à la rentrée dans le service de notre secrétaire général.

Les mois passés, nous avons offert deux vins d'honneur, l'un à l'occasion du départ de notre secrétaire Le Gludic et de M. Debost, agent régional ; l'autre au moment du départ de M. Lesguiliez, adjoint au chef de service, membre honoraire du syndicat, tous trois frappés par les décrets-lois.

Le prochain Congrès National aura lieu à Nantes, les 9-10 et 11 novembre prochain.

Cette belle manifestation est appelée à un retentissement indéniable. Nous la préparons. Plusieurs réunions d'organisation vont avoir lieu d'ici là. Tous à la besogne. Les attaques contre le service redoublent d'intensité ; elles ne visent pas le petit personnel que nous sommes, mais, si le service est supprimé comme le demande la Commission des économies, qui sera mis à pied ?

Le syndicat est notre seule planche de salut. En dernière heure, nous apprenons que la Direction Générale a fixé au 1^{er} octobre la cessation du chômage après en avoir officiellement admis la fin pour fin août pour les départements ayant des crédits suffisants.

Après l'espoir, la déconvenue, le désappointement, disons le aussi, le découragement.

Encore un mois de chômage partiel... M. Germain Martin et ses chevaliers servants se soucient peu de savoir si nous pourrions payer notre terme, nourrir notre famille.

La pagaie continue... Et notre joie aura été bien éphémère...

Pour savoir si nous travaillerons tous les jours en octobre, il faudra attendre la solde... Auparavant même en travaillant le samedi, nous pourrions toujours nous dire : « En serons nous payés ? »

Chez les Municipaux

L'Administration Municipale de Nantes et son Personnel

Le Personnel Municipal de la Ville de Nantes n'a pas la prétention de se poser en martyr au moment où de nombreux camarades de l'industrie privée sont plongés dans la plus noire misère par le chômage persistant ou réduits à des salaires de famine par ceux qui exploitent même la crise actuelle.

Il pense, du moins, avoir le droit d'être traité d'une façon un peu moins cavalière, par l'Administration Municipale.

Confiant dans la tradition, il croyait toujours pouvoir considérer comme sérieuses les diverses entrevues que la Municipalité avait bien voulu accorder à ses représentants pour discuter ses revendications, et faire confiance aux promesses formelles, aussi bien verbales qu'écrites, que Monsieur le Maire et son premier adjoint avaient bien voulu leur faire. Hélas, il a fallu déchanter, ce temps est révolu.

Le Syndicat a déposé depuis trois ans un cahier de revendications, oh ! pas bien méchant et qui a surtout le mérite d'avoir des répercussions financières à peu près nulles. Il peut se résumer ainsi :

Application de la journée de huit heures dans tous les Services Municipaux (certains connaissent encore la journée de 12 heures, Messieurs les Conseillers, qui vous réclamez de la Démocratie).

Titularisation du Personnel appartenant au cadre permanent.

Formation d'une Commission Paritaire Locale. Application des lois du 14 avril 1924 et du 22 mars 1928.

Quelques mois après la déposition de ce cahier, les représentants des divers groupements du Personnel furent convoqués devant la Commission du Personnel où ils exposèrent de vive voix leurs desiderata. Les membres de la dite Commission écoutèrent avec attention et réfléchirent probablement d'une façon aussi profonde que le mystère qui entoure les résultats de leurs délibérations, car nul ne les connus jamais. Qui oserait pourtant supposer que l'Administration ne fit, en cette circonstance, que jouer une petite comédie aux représentants du Personnel.

Fatigué d'attendre, le 1^{er} Novembre 1932, le Syndicat adressa une lettre de protestation au Maire qui, le 9 du même mois, répondit textuellement :

Monsieur le Secrétaire, « J'ai reçu votre lettre du 1^{er} Novembre. »

« Les revendications ou questions soumises à l'Administration par les divers groupements du Personnel seront examinées lors de l'établissement du budget primitif du prochain exercice et après le vote de la loi des finances qui doit réglementer l'avancement et la situation des personnels de l'Etat. »

« Veuillez agréer, etc... » Le Maire, Signé : CASSEGRAIN.

Mais la loi des finances fut votée, le budget primitif également, et les revendications restèrent obstinément enfouies.

Le 4 avril 1933, nouvelle lettre de protestation adressée au Maire, nouvelle réponse de celui-ci, le 14.

Monsieur le Secrétaire,

« En réponse à votre lettre du 4 avril, je puis vous faire connaître que la Commission du Personnel se réunira dans la semaine du 24 au 30 avril pour l'examen de diverses questions intéressant le Personnel Municipal. »

« Veuillez agréer, etc... » Le Maire, Signé : CASSEGRAIN.

La semaine du 24 au 30 passa, de nombreuses autres la suivirent, les revendications n'étaient toujours pas examinées. Une promesse verbale du Secrétaire en repoussant l'examen après le 7 Juin n'eut pas plus de résultat.

Vers la fin de la même année, le Syndicat, en allant à la Mairie protester contre un projet de diminution des traitements, demanda encore l'examen de ses revendications. Monsieur Pouty, premier adjoint, promit formellement de les faire examiner dans un délai qui ne dépasserait pas 5 ou 6 semaines.

Il faut reconnaître ici, que le Maire nous promit de ne pas diminuer les traitements dans l'année, et il a tenu parole. Il faut dire ici que les retards apportés lorsqu'il s'agissait de revalorisation, firent gagner au budget plus de 4.000.000 de francs. Ce ne fut donc qu'un commencement de compensation, que nous espérons voir compléter.

Quant aux revendications, pensant que Monsieur Pouty les avait oubliées, le Syndicat les lui rappela par une lettre du 18 mai 1933 et le 5 juin, il répondait ceci :

Monsieur le Secrétaire,

« Certaines revendications présentées par les divers groupements sont actuellement en instance et devaient être soumises à l'examen de la Commission du Personnel. »

« Or, les questions soulevées devant se traduire par une augmentation des dépenses budgétaires, l'Administration a décidé de surseoir à la réunion de la Commission. »

« C'est seulement au moment de l'établissement du budget primitif du budget 1934, qu'elle pourra être réunie utilement. »

« Veuillez agréer, etc... » Le Maire, Signé : POUTY.

L'argument n'était pas nouveau, mais la promesse n'eut pas plus de valeur que les précédentes. Depuis, au cours d'une entrevue, Monsieur Pouty promit de réunir la Commission avant les vacances, les salles furent bouclées avant qu'elle ne se réunisse.

On nous allégué également que tout le Personnel n'était pas d'accord pour demander la réunion de la Commission, car l'Amicale des Employés, dont les membres et surtout le Bureau sont pour la plupart chefs de service ou titulaires d'un grade quelconque, craignant qu'une discussion sur la diminution des traitements et surtout des gros soit engagée, y avait renoncé, reniant en ceci la promesse qu'elle avait faite à l'Amicale des Retraités et des veuves de retraités. Tous les autres groupements sont d'accord pour demander l'examen de leurs revendications.

Monsieur le premier adjoint, lui-même, nous a dit ses craintes à ce sujet et que, naturellement, une attaque contre les traitements ne viendrait pas de ses amis politiques, mais des autres, et que c'était l'intérêt du Personnel qu'il défendait en reculant la réunion de la Commission. Nous n'avons d'ailleurs jamais douté de sa grandeur d'âme.

Dans quelques semaines, les délégués du Personnel retourneront à la Mairie. On ne manquera pas de leur parler du budget additionnel de 1934 ou du budget primitif de 1935, et la confiance déjà chancelante du Personnel n'en sera que plus ébranlée.

Certes, nul ne songe à contester à l'Administration le droit de penser différemment que son Personnel, mais une position plus franche envers celui-ci, quelles que soient les solutions qui seraient intervenues, auraient eu, tout au moins l'avantage, de lui conserver la respectueuse sympathie qui existait depuis longtemps et qui était un facteur important pour la bonne marche des Services et pour la bonne exécution de tous les travaux.

Pour le Syndicat, Le Secrétaire : THOMARÉ.

Nous le savons :

Dans « le Capital de M. Joseph Caillaux ». Entre le profit et le dividende s'interpose, sous des rubriques et sous des prétextes divers, une série d'emprunts opérés pour nourrir une mince bande de féodaux et leur innombrable clientèle.

« C'est la racine du mal qu'il faut extirper. »

Mais la tâche n'est pas aisée. Une horde veille, l'escopette au poing, sur le butin dont elle ne entend pas être dépossédée. Elle laisse dire les pourfendeurs du capitalisme. Elle fait même volontiers chorus avec eux. Que lui importe ! Elle met au contraire tout en œuvre, elle chemine par toutes les voies dont elle dispose et qui sont multiples pour paralyser la venue au pouvoir, l'action au Parlement, sur l'opinion, des hommes qui, ne se contentant pas de jactancer, prétendent supprimer les privilèges dont elle se repait.

Nous le savons et, maintes fois, dans nos journaux syndicalistes, dans nos meetings, nous avons dénoncé les agissements de toute cette horde sans scrupule. Ainsi, de l'aveu même de M. Caillaux, la « grande pénitence » n'atteindrait pas ces féodaux et ils seraient, à ce point, puissants, que M. Caillaux même se garde bien de faire connaître les moyens dont il faudrait user pour en délivrer, à tout jamais, la société. Cela me fait penser à la superbe réplique d'un candidat aux élections législatives de 1932 à un de ses électeurs qui, venant de l'écouter, lui posait cette question :

« Je suis d'accord avec vous, il faut abattre le mur d'argent, mais quelles mesures prendrez-vous ? »

Et le candidat de répondre, sans se démonter :

SERVICES DE L'UNION

COURS - A.S. - LOISIRS etc...

Enseignement Professionnel

La Commission des Cours Professionnels de la Bourse du Travail de Nantes adresse un pressant appel en faveur de ses Cours, dont le succès croît chaque année.

Voici les résultats obtenus aux divers Certificats d'Aptitude Professionnelle en 1934 :

- MM. ROBERT, menuisier en voiture ;
 CHALLOU, bottier ;
 BOLEAU Henri, tailleur d'habits ;
 BILLY Jean, aide comptable ;
 DEVOT, compositeur typographe ;
 MORILLON, — ;
 BROCHU, — ;
 VOLARD, — ;
 REAUD, reporteur lithographe ;
 CAILLON, — ;
 KULMANN, — ;
 LOUDÉAC, — ;
 KERGAL, —

Nous nous adressons particulièrement aux apprentis et aux jeunes ouvriers, en insistant pour les engager à suivre nos Cours, car, pour réussir, il est indispensable de bien posséder son métier, et ce but ne peut être atteint sans un bon enseignement professionnel comprenant une culture générale et une culture pratique.

Nous attirons également l'attention de nos camarades sur notre création de Cours spéciaux pour les diverses industries de la chaussure et du costume pour homme. C'est en effet grâce à notre action, qu'ont été institués à Nantes, à partir de cette année, des « Certificats d'Aptitude Professionnelle » concernant ces industries. Deux de nos élèves en ont subi les épreuves avec succès.

L'ouverture des Cours gratuits est fixée pour tous les élèves, au Lundi 1^{er} Octobre 1934, à 20 heures.

Les Cours Professionnels mixtes s'adressent à tous les jeunes gens et jeunes filles, sans limite d'âge, désirant acquérir les connaissances indispensables au bon exercice d'une profession.

Tous les Cours ont lieu à la Bourse du Travail, (entrée : rue Désiré-Colombe), de 19 h. 30 à 21 h.

La durée de l'année scolaire est d'environ 6 mois.

MATIÈRES ENSEIGNÉES :

LUNDI - Dessin et Géométrie - Dessin d'ornement - Voiture - Dessin industriel - Géométrie descriptive - Comptabilité - Reliure-Papeterie - Coupe tailleur d'habits - Coupe en chaussure et Cordonnerie - Constructions navales - Mécanique dentaire.

MARDI - Anglais - Lithographie - Algèbre - Arithmétique.

MERCREDI - Typographie - Dessin et Géométrie - Dessin industriel - Géométrie descriptive - Comptabilité - Voiture - Reliure-Papeterie - Peinture décorative.

JEUDI - Typographie - Lithographie - Anglais - Voiture - Géométrie - Constructions Navales - Comptabilité - Coupe tailleur d'habits - Peinture décorative - Coupe en chaussure et Cordonnerie - Mécanique dentaire.

VENDREDI - Mécanique - Trigonométrie - Français - Peinture décorative.

Ces Cours préparent au Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les professions suivantes :

Dessinateur industriel - Ajusteur - Tourneur - Serrurier - Charpentier et traceur en constructions navales - Carrossier et diverses industries de la voiture - Aide-comptable - Peintre décorateur et en bâtiment - Lithographe - Typographe - Relieur-Papetier - Coupeur tailleur d'habits - Industries de la chaussure.

Des Cours de perfectionnement existent pour les spécialités suivantes :

Coupe en chaussure et cordonnerie - Mécanique dentaire - Peinture décorative et du Bâtiment.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant par lettre adressée au Directeur des Cours, Bourse du Travail, ou à partir du 1^{er} Octobre, par les Professeurs chargés des Cours.

Les élèves âgés de moins de 18 ans sont pourvus d'un livret qui renseigne leurs familles sur leur assiduité aux Cours.

Les parents des élèves sont invités à assister à la séance d'ouverture des Cours, le 1^{er} Octobre 1934, à 20 heures.

Nota. — La Direction se réserve le droit de modifier l'horaire ci-dessus, en cas de nécessité.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

Le Directeur : P. GUYOT.

Dialogue

— Dis, Léon, prête-moi le « Réveil ».
 — Impossible, mon vieux Ernest.
 — T'es pas un copain, mon cher.
 — D'accord, mais en agissant ainsi je suis un frère. Je défends tes intérêts et ceux de mes semblables. Fais comme moi, adresse 5 francs au Secrétaire de l'U. D. et tu recevras « Le Réveil ».

« D'abord la loi, si elle est mal faite on s'emploiera à la reformer, ensuite la contrainte et si cela ne suffit pas, l'exemple ! »

L'exemple, vous avez tous compris, c'est le poteau et 12 balles, la potence et la corde.

Toute la salle, se mit à applaudir frénétiquement. C'était, en effet, un bon moyen... mais, pour qu'il soit pris en considération, il faut attendre que le candidat soit élu et ce n'est pas prêt.

**Camarades, nos Annonceurs nous aident
Adressez-vous de préférence chez eux**

LA CHATELAINNE

VEND à prix égal, la meilleure qualité / à qualité égale, aux meilleurs prix

18 et 20, Rue Crébillon
11, Rue Scribe - NANTES

A LOUER

Orthopédie - Bandages - Ceintures
Fabrication et Réparation de tous les appareils
Location de lits mécaniques, béquilles, gouttières, etc.

L. ROCHET, RUE DE VERDUN - NANTES

A L'EGLANTINE
Couronnes Mortuaires
FLEURS D'APPARTEMENTS

1, Rue du Moulin
NANTES

Téléphone 145.44 Remise aux Sociétés

Un coup d'œil aux étalages
des Magasins PRIMLUX
vous en dira plus qu'un
long discours.

◆

Le Timbre Primlux

22, Rue du Calvaire
- à NANTES -

◆

Ne donne que des Primes de Choix

DÉSIREZ-VOUS
un BON
PHONO
OU UN
BON POSTE DE
T.S.F.



Venez
Chez
DUIGOU
22, RUE DES HALLES

PHONOS GARANTIS, depuis **250'**
POSTES T. S. F. **995**

GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

E. CHEVALIER
OPTICIEN-SPECIALISTE

2, Rue de l'Echelle **NANTES**
(Bas des Marches du Bon-Pasteur)

REMISE 10 % AUX SYNDIQUÉS

Souscrivez au
DICTIONNAIRE LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE
(Les six volumes sont parus)
et toutes Grandes Publications
à la **Librairie Alfred BRELET**
33, Rue de Verdun - NANTES - Tél 147-97
Grandes facilités de paiement

POUR VOS CHAPEAUX ET CASQUETTES
Adressez-vous **Chapellerie MERCIER**
Successeur **CHESNEAU**
8, Place du Pilori - NANTES
Remise 10 % aux syndiqués

PECHEURS !
Voulez-vous de bons conseils pour la saison
Venez consulter nos prix, voyez nos qualités

Ludovic CADIOU Rue Grande-Biesse, 10
(près du Pont de la Madeleine - NANTES)
MODERN PÊCHE

Laxative - Dépurative - Rafraichissante
convient parfaitement à tous les tempéraments et ne coûte que 3 fr. 50 la boîte

Dépôt : GRANDE PHARMACIE de PARIS
17, Rue d'Orléans et Place Royale - NANTES

Hôtel de l'Univers
PLACE DU COMMERCE RUE LAPÉROUSE, 11
NANTES

P. LEBÉE Tout Confort
Garage à proximité Téléphone 132.60

La **TISANE de SANTÉ CANDES**
convient parfaitement à tous les tempéraments et ne coûte que 3 fr. 50 la boîte

Dépôt : GRANDE PHARMACIE de PARIS
17, Rue d'Orléans et Place Royale - NANTES

MEUBLES "BOEFFARD"
2, 3 et 8, Rue Mercœur et
4, Rue du Pont de l'Arche-Sèche

Le plus chic, le plus solide, le moins cher
LIVRAISON A DOMICILE
Téléphone : 128.37 REMISE 5 %

Mieux et Meilleur Marché... c'est

AUX 3 SPÉCIALITÉS

8, Rue de la Paix - 1 et 3, Rue du Bouffay
Téléphone 113.37 NANTES Remise 5 %
que doivent s'acheter

Linoléums - Tapis
- Toiles Cirées -

CHEVASSU
8, 10, Rue d'Orléans - NANTES
Autres Maisons à **LORIENT, BREST,**
TOURS, BLOIS

Gros achats - Bénéfices modérés - Bas prix

Réveils - Montres - Garnitures Cheminée
Couverts

ARTICLES GARANTIS

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Imprimerie Ouvrière
Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES
Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

Robes et Manteaux
— Pour Dames, Fillettes et Garçonnettes —

M^{ME} E. DRÉAN
8, Quai Fosse (4^e étage) - NANTES

Syndiqués

LISEZ,

DIFFUSEZ

LE PEUPLE

— Quotidien —
du Syndicalisme

LES GRANDS MAGASINS

BRUNNER FRÈRES

4 et 6, Rue de Feltre
1, 1 bis et 3, Rue de la Boucherie **Nantes**

VENDENT

LE MEILLEUR MARCHÉ DE NANTES
et donnent les Timbres Primlux

Maison ETOURNEAU
12, Quai du Port-Maillard, 12 - NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
— d'éclairage —

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

L'Œuvre Dentaire Sociale de l'Institut Dentaire National

MAISON NANTAISE

A LA RENOMMÉE
PLACE DU BON-PASTEUR

Ses **CHAUSSURES** de Fatigue et de Travail
de Qualité Supérieure Garantie

Ses Séries Réclame à des Prix Imbattables

LA SOLIDARITÉ
Assurance Ouvrière
- contre l'Incendie -

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social : 9, Rue de Maubeuge, à PARIS (IX^e)

Situation de la Société au 31 Décembre 1932

Capitaux assurés	8.105.000.000 de Frs.
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000 de Frs.
Portefeuilles de titres	801.000 Francs
Sociétaires	92.000

LA SOLIDARITÉ

est administrée et contrôlée par des Organisations
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :
S'adresser ou écrire à M. CLERO, Café de la Réunion,
25, Rue Voltaire, à Nantes - Téléph. 151.78
à M. NÉDELLEC, 45, Rue Villès-Martin, à Saint-Nazaire
à M. GUÉRIN, 16, Cité du Bossis, à Concarneau

AGENTS POUR LE DÉPARTEMENT

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, avec l'assurance du remboursement basé sur le tarif de responsabilité des Caisses, permet l'accès de la Dentisterie, moyennant une contribution personnelle insignifiante. De plus, le contrôle rigoureux de son comité technique de surveillance et le choix du personnel, praticien possédant le diplôme d'Etat qui y opère, L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure aux intéressés la sécurité et la qualité dans les soins et travaux pratiqués par ses services.

Le Comité de gestion a en outre créé une Caisse appelée "Caisse des Exclus" pour compenser l'inégalité incompréhensible des plus de soixante ans injustement écartés des avantages de la Loi Cette Caisse a pour effet de les faire bénéficier gratuitement des soins et travaux dentaires.

Le contrôle des "Exclus" compris dans ces conditions, s'effectue par l'intermédiaire de deux services conçus à cet effet :

L'un, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.
L'autre, à La Mutualité (conciergerie) rue Désiré-Colombe.

Les prix officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, sont les suivants :

SOINS		DENTIERS	
Extraction, la première	8 francs	Plaque de base	16 65
— les autres	4 —	La dent	16 65
Plombage	12 —	Le crochet	10 —
Traitement racine	12 —		

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL
Spécialement fondé pour les Assurés sociaux.
23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse), à NANTES.